

■ DÉFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE PÉNALE À L'ENCONTRE DES USAGERS DE STUPÉFIANTS

L'usager non toxico dépendant

- ✘ Exclusion du classement sans suite
- ✘ Exclusion des classements avec rappel à la loi par officier de police judiciaire
- ✘ Limitation des classements avec rappel à la loi assorti d'une convocation devant un délégué du Procureur
- **Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants** → réponse à privilégier *inscription au casier judiciaire*
- Recours à l'ordonnance pénale (amendes) systématique si stage impossible

Appel d'offre : harmonisation des frais, du format du stage, distinction mineur/majeur

L'usager mineur

+

Mesures d'orientation sanitaires et sociales

L'usager toxico dépendant

- **Recours systématique à l'injonction thérapeutique** dans le cadre de l'alternative aux poursuites ou de l'Exécution d'une peine : usagers récidivistes, usage associé à une autre infraction, usage aggravé



■ RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'IT PAR L'INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ HABILITÉ PAR L'ARS

- Son rôle : procéder à une première évaluation de l'usager
- Mesures réglementaires d'application définis par le ministère de la santé*

Les risques de l'hyper-pénalisation? CP du 28/02/2012

Maintien de la pénalisation de l'usage comme « un volet essentiel de la prévention des conduites addictives » : focalisation sur les drogues illicites, quid de l'usage d'alcool ?

Standardisation et systématisation des réponses pénales :
■ Quid de la proportionnalité des réponses ? Quelle évaluation ? Par qui ?
Quels moyens? Comment « absorber » ces usagers?

Forte incitation à être opérateurs des stages de sensibilisation : Qu'en sera t il pour ceux qui refuseront ?

Contrôle par le procureur et la PJJ de la mise en œuvre des stages par les associations opératrices : Quid de l'indépendance des soignants?

■ **Réquisition des soignants pour la mise en œuvre de l'injonction thérapeutique :** Quelle éthique?